

Suppression de la prime à l'éleveur pour les chevaux d'âge : un constat à prendre en compte



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

La décision prise par France Galop, dans le cadre des réductions de l'enveloppe d'allocations pour 2018, de supprimer la prime à l'éleveur pour les chevaux de 6 ans et plus en plat et de 10 ans et plus en obstacle (à l'exception des courses de Groupe) a suscité un vif émoi qui s'est traduit par de nombreuses interpellations auprès des associations ou par des tribunes publiées par la presse. Comment rester sourd à ces réactions quand on siège dans les instances de France Galop ? Comment ne pas s'interroger, se remettre en cause, chercher des solutions alternatives ?

C'est dans cet esprit que l'Association PP – dont les représentants s'étaient résolus à adopter la mesure en novembre dernier dans le cadre d'un compromis pour l'application du plan de réduction des allocations et primes - a lancé une consultation via internet auprès d'un certain nombre de propriétaires et éleveurs. Sans qu'une unanimité se soit manifestée, le plus grand nombre des réponses a le mérite de la clarté.

Vendredi 10 août 2018- N°220

Une participation significative

Sans relais dans la presse hippique – qui aura sans doute jugée à tort l'initiative sans importance – sans budget de communication, nous avons juste envoyé le questionnaire défini par le Comité des P.P. à quelques centaines de propriétaires et d'éleveurs. Nous avons essayé de dépasser le plus largement possible le cadre de l'Union pour le Galop Français qui rassemble l'Association PP et ses associés Permis d'Entraîner et AQPS.

Dans ce contexte assez discret, nous avons pu recueillir, en moins d'une semaine de présence sur internet un peu plus de 200 réponses spontanées dont seules 190 ont été exploitées, une vingtaine étant restées anonymes. Cela montre une réelle sensibilité à la question des primes et une mobilisation des éleveurs autour de ce débat. Il n'a de ce fait pas paru utile de relancer le questionnaire au-delà de huit jours : la tendance était donnée et l'objectif n'était pas d'alimenter une polémique.

Un sentiment de grande injustice

A la question : *Estimez-vous que tout cheval français qui remporte une course en France, quel que soit son âge doit générer une prime pour son éleveur ?* Près de 93 % des personnes ont répondu « Oui », 31,5% estimant qu'au moins à chaque victoire il devait y avoir une prime pour l'éleveur et 61,5% estimant que toute allocation (et pas seulement à l'occasion d'une victoire) devait correspondre automatiquement à une prime au naisseur. A l'évidence, et j'en suis bien conscient, ce très fort consensus doit être relativisé : dans ce type d'enquête, ce sont principalement les mécontents qui

s'expriment. Je me garderai bien de considérer que 93% des propriétaires et des éleveurs sont favorables à ce que la suppression de primes à l'éleveur aux plus vieux chevaux soit rapportée. Cependant il est clair que, pour une grande part des acteurs, cette mesure est vécue comme une injustice et notre démarche est venue confirmer ce que nous entendons sur les hippodromes.

À partir de là, il est logique que 91,4 % des réponses insistent sur la nécessité de remettre le sujet sur la table des négociations afin que France Galop réexamine sa décision. De même l'anxiété et le sentiment d'injustice qui ressort de notre consultation est souligné par le fait que 80% des personnes demandent une révision immédiate, 15% estimant qu'on peut attendre l'exercice 2019 pour revenir sur le principe de la suppression de la prime à l'éleveur pour les chevaux d'âge.

Cela ne traduit en rien une irresponsabilité des éleveurs qui se sont prononcés ou une méconnaissance des contraintes budgétaires de France Galop, mais le souhait qu'à enveloppe égale (et peut-être même réduite à nouveau!), la contribution de chacun aux nécessaires réductions fasse l'objet d'arbitrages rééquilibrés.

Enfin, par une question « ouverte » nous invitons les « sondés » à exprimer avec leurs mots leur sentiment. Au-delà du sentiment d'injustice, ceux qui ont bien voulu s'exprimer font apparaître cinq grands thèmes qu'on doit citer :

- **Un sentiment de double peine :** Non seulement les éleveurs voient les primes diminuer de manière générale et notamment à travers la baisse des allocations aux chevaux français (les primes sont exprimées

en pourcentage des allocations totales perçues, primes propriétaires incluses), mais certaines catégories de courses sont victimes de baisses supplémentaires. La diminution des primes versées aux chevaux français gagnants à l'étranger est également pointée du doigt comme une sanction supplémentaire, accentuant alors ce sentiment de « double voire de triple peines »

- Le sentiment que la **mesure vise principalement les « petits éleveurs »** et aggrave le fossé entre grands éleveurs ayant plus d'accès aux marchés commerciaux (ventes aux enchères, marchés internationaux) et les plus modestes. Pour résumer : les « petits » sont-ils utiles à la filière du Galop ou doivent-ils disparaître ? Dans l'esprit de certains la réponse est hélas dans la question.
- Les éleveurs de chevaux qui durent devraient-ils être récompensés **au nom de l'intérêt général** auquel ils concourent et de la recette PMU produite par leurs élèves ?
- **Une réelle démotivation** et l'envie – ou la résignation - du moins pour un certain nombre d'éleveurs - de réduire la voilure voire de cesser leur activité.
- **Des questions de fond** sur le mécanisme des primes : subvention d'exploitation ou aide à l'investissement ? Certains interlocuteurs remettent même en question cette distribution qui est un vrai particularisme français.

Et maintenant ?

J'ai été personnellement vivement critiqué au motif qu'en lançant cette consultation, les PP auraient manqué à la solidarité que doit respecter ceux qui participent aux décisions. J'avais entendu les mêmes reproches lorsque j'ai exprimé mon opposition et mes doutes sur le projet Longchamp si destructeur pour les finances du Galop. Il ne s'agit pas de manquer de solidarité, mais que chaque association joue le rôle de courroie de transmission qui permet aux instances de France Galop de ne pas se couper de la réalité des filières qu'elles doivent développer. Évidemment, rien de ce qui est décidé ne l'est pour l'éternité et le moins qu'on puisse attendre d'un organe de direction des courses est d'adapter sans cesse sa stratégie. L'immobilisme est destructeur par définition : quand on suit une direction qui ne va pas dans le bon sens, il est indispensable de corriger le tir, en tout cas de s'interroger sur l'opportunité de le faire.

Au vu des inquiétudes exprimées avec force, et des risques de voir des éleveurs quitter le navire, il faudra que les différentes instances du Galop se saisissent du dossier et débattent de l'opportunité d'aménager ou de rapporter la mesure. Ce travail ne pourra s'opérer que dans le cadre des contraintes budgétaires qui ne vont pas se relâcher, au contraire.

Compte tenu de l'accueil très réservé – c'est un euphémisme – que m'ont témoigné d'autres associations de propriétaires et d'éleveurs, je ne part pas favori pour que l'écoute soit au rendez-vous. J'aurai au moins le mérite de porter la parole de ceux qui attendent qu'elle soit prise en compte. Et j'entends bien continuer avec cette

ligne de conduite qui allie détermination et un sens constant de la fidélité à mes engagements.

Le sujet n'est pas facile et, précisément, puisque la prime à l'éleveur est un des éléments principaux qui ont permis à l'élevage français d'afficher sa surface et ses succès, les modalités de sa distribution sont forcément le reflet des ambitions collectives que France Galop doit porter pour l'avenir de la filière.

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.